

# **CAHIER DES CHARGES**

**DU MARCHE PUBLIC DE**

## **SERVICES**

**AYANT POUR OBJET**

**“MARCHÉ DE SERVICES - TARIF  
TÉLÉPHONIE FIXE ET INTERNET”**

**PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ**

**Pouvoir adjudicateur**

**Commune de Crisnée**

**Auteur de projet**

**Secrétariat Général, Viviane Vaes  
Rue de Favray, 1 à 4367 Crisnée**

**Table des matières**

<b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>4</b>
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ .....	4
I.2 IDENTITÉ DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....	4
I.3 MODE DE PASSATION .....	4
I.4 FIXATION DES PRIX.....	4
I.5 DROIT D'ACCÈS ET SÉLECTION QUALITATIVE .....	5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	5
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	6
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	6
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ .....	6
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	6
I.11 RÉVISIONS DE PRIX.....	6
I.12 VARIANTES .....	7
I.13 CHOIX DE L'OFFRE .....	7
<b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>8</b>
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT .....	8
II.2 ASSURANCES .....	8
II.3 CAUTIONNEMENT .....	8
II.4 DURÉE .....	8
II.5 DÉLAI DE PAIEMENT.....	9
II.6 DÉLAI DE GARANTIE.....	9
II.7 RÉCEPTION .....	9
<b>III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE.....</b>	<b>12</b>

**Pour toute information concernant le présent cahier des charges, contacter :**

Nom : Service travaux  
Adresse : Rue Joseph Wauters, 46 à 4367 Crisnée  
Personne de contact : Monsieur Francis WINTGENS  
Téléphone : 0483/43.25.99  
Fax : 019/54.44.97  
E-mail : travaux@crisnee.eu

**Auteur de projet**

Nom : Secrétariat Général  
Adresse : Rue de Favray, 1 à 4367 Crisnée  
Personne de contact : Madame Viviane Vaes  
Téléphone : 019/33.83.92  
Fax : 019/33.83.97  
E-mail : viviane.vaes@crisnee.be

**Réglementation en vigueur**

1. Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code sur le bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

**Dérogations, précisions et commentaires**

Néant

## I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 15 juin 2006 et à l'arrêté royal du 15 juillet 2011 et leurs modifications ultérieures.

---

### I.1 Description du marché

**Objet des services :** Marché de services - Tarif téléphonie fixe et Internet.

---

### I.2 Identité du pouvoir adjudicateur

Commune de Crisnée  
Rue de Favray 1  
4367 Crisnée

Le pouvoir adjudicateur exécute la procédure et agit aussi au nom de :  
- CPAS de Crisnée, Rue Favray, 1, 4367 Crisnée

---

### I.3 Mode de passation

Conformément à l'article 26, § 1, 1<sup>o</sup> a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) de la loi du 15 juin 2006, le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

---

### I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en oeuvre.

---

## I.5 Droit d'accès et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

### **Situation juridique du soumissionnaire (droit d'accès)**

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 20 §§1 et 1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et certains marchés de travaux, fournitures et de services et articles 61 à 66 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

### **Capacité technique du soumissionnaire (sélection qualitative)**

Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

---

## I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

---

## **I.7 Dépôt des offres**

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (3-2017- Téléphonie) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

L'offre doit être adressée à :

Commune de Crisnée  
Monsieur Philippe Goffin  
Rue de Favray 1  
4367 Crisnée

Le porteur remet l'offre à Monsieur Philippe Goffin personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin.

L'offre doit parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard le 27 février 2017 à 11h00, que ce soit par envoi normal ou recommandé ou par dépôt à l'adresse susmentionnée.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges.

---

## **I.8 Ouverture des offres**

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

---

## **I.9 Délai de validité**

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

---

## **I.10 Critères d'attribution**

Aucun critère d'attribution n'a été spécifié. Après les négociations éventuelles, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

---

## **I.11 Révisions de prix**

Il n'y a pas de révision de prix pour ce marché.

---

## **I.12 Variantes**

Il est interdit de proposer des variantes libres.  
Aucune variante obligatoire ou facultative n'est prévue.

---

## **I.13 Choix de l'offre**

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

## **II. Dispositions contractuelles**

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.

Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics est d'application.

### **II.1 Fonctionnaire dirigeant**

Le collège communal est le fonctionnaire dirigeant du marché conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application des dispositions de l'article L1222-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal est le seul organe compétent habilité à contrôler l'exécution du marché public.

Le collège communal est représenté par :

Nom : Madame Viviane Vaes

Adresse : Secrétariat Général, Rue de Favray, 1 à 4367 Crisnée

Téléphone : 019/33.83.92

Fax : 019/33.83.97

E-mail : viviane.vaes@crisnee.be

### **II.2 Assurances**

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

### **II.3 Cautionnement**

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

### **II.4 Durée**

Délai en mois: 24 mois



---

## **II.5 Délai de paiement**

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de la fin des services, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

---

## **II.6 Délai de garantie**

Aucun délai de garantie n'est applicable pour ce marché.

---

## **II.7 Réception**

A l'expiration du délai de 30 jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché.

Lorsque les services sont terminés avant ou après cette date, il appartient au prestataire de services d'en donner connaissance par envoi recommandé au fonctionnaire dirigeant et de demander, par la même occasion, de procéder à la réception. Dans les 30 jours qui suivent le jour de la réception de la demande du prestataire de services, il est dressé selon le cas un procès-verbal de réception ou de refus de réception.

### III. Description des exigences techniques

#### 1) Introduction

Le présent marché constitue un marché conjoint de services de téléphonie pour l'Administration communale de Crisnée et le CPAS à savoir la recherche d'un opérateur concernant les abonnements et les communications des téléphones fixes afin de réduire le coût actuel de ceux-ci. Cette note a pour but de fournir aux soumissionnaires les inventaires des lignes existantes.

La formule recherchée reposera sur la gratuité pour l'utilisateur de toutes les communications passées en interne et de diminuer les coûts de connexions et d'abonnements.

Il convient d'entendre par, communication passée en interne, toutes les communications passées au sein de l'administration communale (hangar et salles communales compris) et au sein du CPAS (MCAE compris), que ce soit pour les communications de fixe à fixe ou de fixe vers gsm.

En cas de changement d'opérateur de téléphonie suite à l'attribution du présent marché, l'adjudicataire doit tenir compte de l'échéance du contrat précédent.

Le soumissionnaire fera une description claire de la manière dont il prévoit de gérer la migration. Ainsi, toutes les étapes seront définies et insérées dans un planning détaillé. La prise en charge de cette migration incombe entièrement à l'adjudicataire, sans surcoût pour les pouvoirs adjudicateurs. Tous les coûts éventuels pour le placement, remplacement, programmation, etc. de nouveaux appareillages nécessaires pour conserver toutes les fonctionnalités existantes et satisfaire en plus à celles décrites ci-dessous, seront intégralement supportés par l'adjudicataire. Par conséquent, si un transfert de ligne réclamant une intervention du gestionnaire actuel du central téléphonique pour sa reprogrammation, est nécessaire, le soumissionnaire s'organisera avec celui-ci pour établir un planning et prendra en charge le coût de cette reprogrammation. Il se renseignera préalablement à son offre chez le gestionnaire actuel du central téléphonique. La conservation des numéros d'appels est obligatoire et fait partie intégrante de l'offre du soumissionnaire.

De plus, l'opérateur garantira une qualité optimale et un taux de disponibilité supérieur à 99,9%. L'accès à son réseau de téléphonie sera disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ce, 365 jours par an.

La qualité des communications téléphoniques sera d'un niveau très élevé. Elles seront exemptes de bruits, d'écho, de coupures, de modifications de volume sonore et de diaphonie.

#### 2) Inventaire

Ces lignes sont exclusivement des lignes classiques sur lesquelles se trouvent principalement des alarmes.

##### 1. Bâtiments dépendants de l'administration communale

- rue de Favray 1

1 ligne redevance fixe

1 internet

6 canaux de communication

service explore puplilink

- rue Joseph Wauters 46A

1 ligne redevance fixe

1 internet

- rue V Bonnechère 14  
1 ligne redevance fixe  
1 internet

-  
2. Le Centre Public d'Action Sociale

- rue Joseph Hamels 16  
1 ligne redevance fixe  
1 internet

### **3) OPTION**

Abonnement mensuel pour l'envoi illimité de SMS individuels ou groupés via un pc, une tablette, ou un smartphone

- Possibilité d'encoder et enregistrer des messages type
- Possibilité d'encoder et enregistrer des groupes de contact

**ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE**

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET  
"MARCHÉ DE SERVICES - TARIF TÉLÉPHONIE FIXE ET INTERNET"

Procédure négociée sans publicité

*Important : ce formulaire doit être complété dans son entièreté, et signé par le soumissionnaire. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.*

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

**Soit (1)**

Personne morale

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

**Soit (1)**

Association momentanée

Les soussignés en association momentanée pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ :

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....

(en lettres, TVA comprise)

.....  
.....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :  
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

Documents à joindre à l'offre

- A cette offre, sont également joints:
- les documents datés et signés, que le cahier des charges impose de fournir;
- les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 87 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011).

**(1) Biffer les mentions inutiles**

